

## CORRECTION DE L'ACTIVITE

### PARTIE 1

Donnez une définition du multilatéralisme et de l'unilatéralisme.

Multilatéralisme : « coopération entre Etats », recherche de « consensus » qui passe notamment par une entente sur des « conventions internationales » dans le cadre d'organisations telles que l'ONU, avec en toile de fond une volonté de paix dans le monde.

Unilatéralisme : inverse ; « préférence de la loi [nationale] à la loi internationale » ; absence de concertation avec les autres Etats ; rejet des conventions internationales.

(définition p.152 du manuel Hachette)

**Multilatéralisme** : attitude qui consiste à privilégier les relations interétatiques et la prise de décision collective afin d'établir des règles communes dans les relations internationales.

**Unilatéralisme** : attitude qui consiste pour une puissance à prendre seule ses décisions, en fonction de ses propres intérêts, sans concertation ni avec ses alliés, ni dans le cadre des organisations internationales.

Relevez les Etats favorables à l'unilatéralisme et au multilatéralisme cités dans les textes. Expliquez brièvement la vision de chacun.

#### Unilatéralisme

Etats-Unis	« préfèrent la loi américaine à la loi internationale » ; guerre en Irak de 2003 ; retrait du traité sur le nucléaire iranien ; retrait d'organismes comme l'Unesco ou le conseil des droits de l'homme ; utilisation 14 fois du droit de veto depuis 1991 (doc. 1) Trump favorable au « patriotisme » ; retrait de l'accord de Paris sur le climat ; il donne sa « 'préférence à l'indépendance et à la coopération internationale' plutôt qu'à une gouvernance mondiale » ; nouvelles sanctions contre l'Iran de manière unilatérale (doc. 2)
Russie	Elle a plus une « vision multipolaire des rapports mondiaux », « cherche à créer des coalitions sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme », mais ce n'est pas vraiment du multilatéralisme (usage régulier du droit de veto à l'ONU, notamment au sujet de la Syrie) (doc. 1)
Chine	D'accord pour trouver des accords à plusieurs « à condition qu'ils n'empiètent pas sur [sa] souveraineté » ; veto à 7 reprises même si elle contribue plus à l'ONU financièrement et par des casques bleus (doc. 1)

#### Multilatéralisme

France	Pas d'utilisation du droit de veto depuis 1991 ; interventions armées toujours avec l'aval de l'ONU ou au sein de grandes coalitions ; Ces deux ex-grandes puissances voient dans le multilatéralisme une façon de renforcer leur capacité politique sur la scène internationale » (doc. 1) Macron « chante d'un multilatéralisme modernisé », favorable à un « nouvel équilibre reposant sur de nouvelles formes de coopérations régionale et internationale » (doc. 2)
Royaume-Uni	Pas d'utilisation du droit de veto depuis 1991 ; Ces deux ex-grandes puissances voient dans le multilatéralisme une façon de renforcer leur capacité politique sur la scène internationale (doc. 1)

A partir des documents et de votre réflexion, trouvez des arguments en faveur de l'unilatéralisme et du multilatéralisme.

Pour le multilatéralisme

- Gage de protection du plus faible, de respect des peuples
- Gage d'équilibre entre les puissances
- Donc gage de paix

Pour l'unilatéralisme

- L'intérêt du pays doit primer sur celui des autres Etats : vision « égoïste »

## **PARTIE 2**

### **1991-2001 : un multilatéralisme dominant**

Les Etats-Unis, vainqueurs de la guerre froide, veulent imposer un « nouvel ordre mondial » fondé sur le multilatéralisme et la recherche de la paix dans le respect des règles internationales et du fonctionnement de l'ONU

Cela les conduit, sous les mandats de Bill Clinton, à mener une vaste coalition de casques bleus en Irak contre Saddam Hussein qui a attaqué le Koweït début 1991, à chercher une solution dans le conflit israélo-palestinien en orchestrant les négociations secrètes puis les accords d'Oslo, etc.

Ils restent toutefois en marge de certaines décisions internationales : ils refusent par exemple de signer la convention des droits de l'enfant (1990), le protocole de Kyoto (1997) ou encore de reconnaître la cour pénale internationale (1998).

### **2001-2008 : le retour à l'unilatéralisme**

Les attentats du 11 septembre constituent un tournant important, alors que George W. Bush est président depuis 2000. Vécus comme une humiliation mondiale, ils provoquent une crispation des Etats-Unis qui se lancent dans une guerre contre le terrorisme. 5 Etats sont désignés comme des « Etats voyous », des soutiens aux terroristes : Libye, Syrie, Irak, Iran et Corée du Nord. Si l'intervention en Afghanistan contre les Talibans qui protègent déloger Ben Laden qui a revendiqué les attentats au nom d'Al-Qaïda est autorisée par l'ONU, ce n'est pas le cas de la guerre menée à partir de mars 2003 en Irak. L'image des Etats-Unis sur la scène internationale change alors : de victimes agressées, ils deviennent les agresseurs et se développe un anti-américanisme.

### **2009-2016 : retour forcé au multilatéralisme et smart power**

La crise économique mondiale de 2008 provoquée par la crise des subprimes aux Etats-Unis ainsi que l'arrivée au pouvoir du président démocrate Barack Obama (2009) changent la donne. Alors que le monde est de plus en plus mondialisé, qu'il devient multipolaire et que les autres puissances exigent plus de concertation internationale, ce-dernier fait le choix de retirer les troupes d'Irak et d'Afghanistan et de participer aux négociations mondiales, par exemple contre le réchauffement climatique en signant les accords de Paris suite à la COP21 fin 2015. Il met en œuvre une diplomatie fondée sur le « smart power » et non plus le hard power, usant davantage du soft power et de la négociation, ce qui lui vaut notamment le prix Nobel de la paix en 2009 pour son encouragement à la coopération internationale.

### **Depuis 2016, « America first » sous Donald Trump -> unilatéralisme**

L'élection du républicain Donald Trump fait réapparaître l'isolationnisme américain puisque son slogan de campagne était à nouveau « Make America Great Again » et « America first ». Sous son mandat, les Etats-Unis se retirent du traité sur le nucléaire iranien (5/2018), des accords de Paris sur le climat (annoncé en 2017 et décidé en 2019), ou encore de certaines institutions internationales comme l'Unesco (10/2017). Même l'OTAN semble en danger.

### **Joe Biden fait à nouveau changer de cap aux Etats-Unis lors de son arrivée au pouvoir en janvier 2021 -> multilatéralisme**

Retour dans les accords de Paris, relance de l'OTAN...

### **Avec le 2<sup>e</sup> mandat de Donald Trump, les Etats-Unis choisissent à nouveau la voie de l'unilatéralisme**

Sortie des accords de Paris ; menace de sortir de l'OTAN si les alliés ne contribuent pas plus financièrement ; interventions militaires au Venezuela, en Iran... sans l'accord de l'ONU et même des alliés